

Service Marchés Publics
GB/TM/MDC

DÉCISION MUNICIPALE N°2025166

Contrat à intervenir avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Contrat de vérification périodique des machines des ateliers menuiserie et ferronnerie

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020-105 du Conseil Municipal, en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2099-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à la vérification des machines des ateliers menuiserie et ferronnerie,

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de conclure un contrat avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION ayant pour objet la vérification périodique des machines des ateliers menuiserie et ferronnerie,

DECIDE

Article 1 : Un contrat sera conclu avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, domiciliée 875 Avenue Léon Amic – 83 390 CUERS, ayant pour objet la vérification périodique des machines des ateliers menuiserie et ferronnerie.

Article 2 : Le contrat d'entretien est conclu pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : Le montant du contrat s'élève à 851.20 euros HT par an, révisable.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent contrat.

Article 5 : les crédits nécessaires pour la réalisation de ce contrat sont inscrits au budget de la commune.

Article 6 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 7 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 2 décembre 2025

Le Maire
Gil Bernardi

